

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 novembre, la France va-t-elle enfin rejoindre les 12 pays qui ont développé des maisons de naissance ?

De nombreux pays ont déjà mis en place des maisons de naissance, en alternative à l'hôpital pour le suivi de grossesse et l'accouchement, comme la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Canada etc. La France va-t-elle prendre cette voie et adopter la proposition de loi sur les maisons de naissance ?

En effet, la proposition de loi de Madame Muguette Dini portant sur l'expérimentation en France des maisons de naissance attenantes sera **discutée le 28 novembre 2013 à l'Assemblée Nationale**. Le texte a été adopté le 13 juin dernier au Sénat*. Si l'Assemblée Nationale adopte le texte dans les mêmes termes, une dizaine de structures pourront rapidement être expérimentées en France.

Ce n'est pas la première fois que les députés se penchent sur le sujet, puisqu'un article de loi avait déjà été discuté par les parlementaires en novembre 2010 dans le cadre du PLFFS 2011.

- Une maison de naissance est un lieu d'accueil, de suivi de grossesse et d'accouchement, où des sage-femmes suivent des femmes dont la grossesse est dite « normale », c'est-à-dire sans complication. Les **sages-femmes** assurent le fonctionnement de la maison de naissance, et en assument l'entière responsabilité médicale. La maison de naissance est indépendante mais fonctionne en **partenariat avec une maternité**, si besoin de transfert médical.
- Les femmes y sont suivies par une seule et même sage-femme, dans le cadre d'un **accompagnement global**.
- Les maisons de naissance se veulent également des lieux de vie et de partage d'information entre parents, et avec les professionnels, des **lieux de soutien à la parentalité**.

Depuis des années, le CALM-Association pour la maison de naissance des Bluets se prépare à cette éventualité. Forts d'une expérience de projet pilote, les bénévoles de l'association d'utilisateurs et des sage-femmes se tiennent à votre disposition.

* Dossier législatif de la proposition de loi de Mme Dini au Sénat : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl10-548.html>

Le CALM- Association pour la Maison de Naissance des Bluets (www.mdncalm.org) est une association d'utilisateurs et de sage-femmes, qui militent pour l'ouverture des maisons de naissance en France et soutiennent la profession de sage-femme. Au CALM, les sage-femmes proposent à des couples un Accompagnement Global à la Naissance, en partenariat avec la Maternité des Bluets. Le CALM est membre du Collectif maisons de naissance, et adhère au CIANE, le Collectif Inter associatif Autour de la Naissance.

Contacts presse :

presse@mdncalm.org

Amélie : 06.99.07.33.67 ou Laure : 06.80.47.31.28